



Règlement numéro 2011-107-3.23 modifiant le règlement 2011-107 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Considérant que le Conseil a adopté le 1^{er} février 2011 un règlement concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

Considérant qu'il y a lieu de réviser la liste des traverses des motoneiges et des véhicules tout terrain;

Considérant qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été régulièrement donné le 14 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est identifié sous le titre de *Règlement no 2011-107-3.23 modifiant le règlement no 2011-107 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.*

Article 3

La traverse no 21 est ajoutée au 2^{ième} tableau du point **a. motoneiges** de l'article 2 du Règlement no 2011-107

Pour traverses d'une route pour détourner un obstacle (pont, voie ferrée,,,))						
No sur le plan	Du lot # :	Au lot # :	Chemin utilisé pour circulation d'un accès à l'autre de la piste :	Départ du Chainage (intersection) 0 + 000	Chainage de la 1 ^{ère} entrée de sentier	Chainage à la 2 ^{ème} entrée du sentier
5	2 354 912	1 804 047	Cookshire	Route 147	0 + 672	0 + 789
8	1 803 923	Municipalité Cookshire-Eaton	Corriveau Traverser le pont	Corriveau	0 + 000	0 + 050
10	1 803 598	1 803 598	De la Station Traverser le pont	Bellevue	1 + 390	1 + 576
11	1 803 598	5 337 774	De la Station Traverser la voie ferrée	Bellevue	1 + 833	2 + 186
18	4 828 086	Municipalité Hatley	Vaillancourt	Route 208	0 + 311	N/A
19	1 803 354	Municipalité Hatley	Dubé	Quirion	1 + 499	N/A
21	1 802 123	Intersection 147/Cookshire	Cookshire	Cookshire/147	0+000	0+037

Article 4

Le tableau des traverses du point **b. véhicules tout terrain** de l'article 2 est modifié comme suit :

Numéro sur le plan	Du Lot # :	Au lot # :	Chemin utilisé pour la circulation d'un accès à l'autre de la piste	Départ de chainage Intersection 0+000	Chainage à la première entrée de sentier	Chainage aux deuxièmes entrées de sentier	Date d'inscription de la traverse
1	5 486 618	5 486 620	Ch. Lessard	CH. Grande-Ligne	0+000	0+990	20 février 2023
2	Utilisation de route seulement	Utilisation de route seulement	Ch. Mc Vety	Ch. Suitor (Waterville)	Route arrivé de l'est 0+470	Route arrivé de l'ouest 0+995	20 février 2023

Des plans joints en annexes 1 et 2 identifiant les traverses décrites à l'article 2 font partie intégrante du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jean-Pierre Charuest
Maire

Philippe De Courval
Greffier-trésorier
Directeur général

Avis de motion : 14 mars 2023

Dépôt du projet : 14 mars 2023

Présentation :

Adoption :

Avis public :

Entrée en vigueur :

